



## Conseil économique et social

Distr. restreinte  
27 février 2012  
Français  
Original : anglais

**Comité chargé des organisations  
non gouvernementales**  
Reprise de la session de 2012  
21-30 mai et 8 juin 2012

### **Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales**

**Mémoire du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
1. Center for International Human Rights .....	2
2. Foundation for Global Sports Development .....	3
3. Globethics.net Foundation .....	5
4. Islands First .....	6
5. Khmers Kampuchea-Krom Federation .....	7
6. Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres .....	8
7. Stichting Global Reporting Initiative .....	10
8. Stichting Justicia et Pas Nederland (Justice et Paix-Pays-Bas) .....	12
9. Un Ponte Per... ..	15
10. Women and Children Firrst UK .....	18



## 1. Center for International Human Rights

<b>Adresse du siège permanent :</b>	357 East Chicago Avenue Chicago, Illinois 60546-3069 États-Unis d'Amérique
<b>Date d'enregistrement ou de constitution :</b>	22 août 1999
<b>Composition :</b>	Organisation nationale qui compte parmi ses membres six particuliers et aucune organisation

### **Buts et activités de l'organisation et contribution prévue aux travaux du Conseil**

Le Center for International Human Rights de la faculté de droit de l'Université de Northwestern a pour principal objectif de mener des recherches spécialisées dans le domaine du droit international public afin de contribuer à la promotion et à l'application des droits de l'homme, des normes du droit pénal international et des questions connexes, et d'offrir une expérience théorique et pratique précieuse aux étudiants engagés dans la défense et la promotion des droits de l'homme dans le monde. La réalisation des objectifs du Centre est confiée à un groupe de professeurs expérimentés (maintenant au nombre de six), qui supervisent les étudiants dans divers domaines de recherche pratique (représentation de clients démunis aux États-Unis et à l'étranger, aide à la préparation des dossiers des requérants et des mémoires d'*amicus curiae* (amis de la Cour) auprès des tribunaux étrangers et américains ainsi que devant les tribunaux pénaux internationaux), dispensent des cours obligatoires et facultatifs en droit international des droits de l'homme aux étudiants de doctorat en jurisprudence (JD), de maîtrise de droit (LLM) et de spécialisation JD-LLM et, enfin, aide les étudiants à trouver des stages et des emplois auprès d'organisations et de tribunaux internationaux.

Le Centre contribue également à la réalisation de ces objectifs en parrainant des événements et en participant à des activités. Il prend activement part, tout au long de l'année, à des procédures sur des questions pointues touchant le droit international des droits de l'homme, le droit pénal international et le droit international humanitaire.

La diversité des programmes proposés par les professeurs du Centre dans le cadre de la faculté de droit de l'Université de Northwestern, ses programmes de diffusion en matière de droit international public, ses activités et conférences internationales à ce sujet et les résultats qu'il ambitionne pour ses étudiants (qui tentent d'obtenir un doctorat en jurisprudence ou une maîtrise en droit) sont autant de raisons qui justifient la capacité du Centre à la promotion des droits de l'homme en offrant une aide précieuse au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires pour toutes les missions qui leur sont confiées. Le Centre sait toutefois d'avance qu'il s'intéressera en particulier aux travaux du Conseil des droits de l'homme (n'étant pas un organe subsidiaire officiel du Conseil économique et social, le statut consultatif est nécessaire pour être autorisé à participer aux sessions du Conseil des droits de l'homme en tant qu'observateur) et des commissions techniques relatives aux stupéfiants, à la prévention du crime et à la justice pénale, au développement durable, à la condition de la femme et au développement social.

Le Centre s'intéresse également aux travaux de plusieurs organisations spécialisées rattachées au Conseil économique et social, dont l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et souhaite y contribuer. Enfin, le Centre s'intéresse aux travaux des organes conventionnels et de certains traités internationaux, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et la Convention de Vienne sur le droit des traités, auxquels il souhaite participer.

La contribution du Centre aux travaux des organisations précitées prendra la forme d'observations orales et de documents officiels ou toute autre forme jugée utile à la réalisation de la mission de l'organisation concernée.

Le Center for International Human Rights, en tant qu'organisation à caractère éducatif, pense que sa contribution aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires sera non seulement utile à ces derniers, mais permettra en outre d'enrichir l'enseignement délivré à ses étudiants en droit international public et de les aider à trouver un emploi dans ce domaine après l'obtention de leur diplôme.

### État financier récapitulatif pour l'exercice en cours

	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
<b>Recettes</b> .....	
Fonds reçus du secteur privé .....	331 994
Autres recettes .....	684 338
<b>Montant total des recettes</b> .....	<b>1 016 332</b>
<b>Dépenses</b> .....	
Administration .....	548 172
Projets .....	331 994
Autres dépenses .....	136 166
<b>Montant total des dépenses</b> .....	<b>1 016 332</b>

## 2. Foundation for Global Sports Development

**Adresse du siège permanent :** 333 South Hope Street, 48th Floor  
Los Angeles, California 90071  
États-Unis d'Amérique

**Date d'enregistrement  
ou de constitution :** 12 janvier 1996

**Composition :** Organisation internationale ne comptant parmi ses membres ni particulier ni organisation

### **Buts et activités de l'organisation et contribution prévue aux travaux du Conseil**

La Foundation for Global Sports Development soutient des programmes destinés aux jeunes et valorisant l'esprit sportif, l'éducation, le fair-play et l'éthique. La fondation est convaincue qu'associer les sports à l'éducation permet de préparer la prochaine génération d'hommes et de femmes à devenir des citoyens accomplis et responsables.

Elle travaille auprès des jeunes du monde entier pour aider les enfants à apprendre les choses les plus importantes de la vie à travers le sport. Enfin, la Fondation soutient des programmes qui permettent : a) de favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques; b) d'inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles; c) d'inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; et d) d'assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux.

La Fondation travaille surtout auprès des groupes et des communautés les plus défavorisés et les moins bien desservis par les programmes actuels, comme les femmes, les minorités et les jeunes, et vivant dans des zones où le risque de délinquance est particulièrement élevé. Elle associe le sport et l'éducation pour enseigner aux jeunes la définition théorique et pratique de l'esprit sportif, leur inculquer des valeurs de fair-play et d'éthique, améliorer leurs performances scolaires, promouvoir la pratique sportive sans drogue, leur apprendre à résoudre des problèmes et à se valoriser, à collaborer avec d'autres jeunes, à viser l'excellence et à gérer le stress et l'agressivité.

La Fondation compte contribuer aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires grâce aux activités et programmes qu'elle réalise actuellement et qui coïncident avec les objectifs du Conseil, à savoir promouvoir le progrès économique et social, faciliter la coopération internationale dans les domaines de la culture et de l'éducation et favoriser le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Plus précisément, les activités de la Fondation contribueront au travail du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix en sensibilisant le public au fait que les activités physiques, le sport et le jeu représentent des outils précieux en faveur du développement et de la paix.

En outre, la Fondation partage l'avis de l'Organisation des Nations Unies et est convaincue que le sport peut être un moyen efficace pour contribuer à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle accorde des subventions aux régions en ayant le plus besoin afin d'aider les enfants et de les inspirer pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et leur situation.

En mai 2005, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a déclaré dans une lettre que les projets culturels, éducatifs, sportifs et éthiques de la Fondation

coïncidaient avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et a exprimé son soutien à la démarche de la Fondation, à savoir faire appliquer les droits des enfants grâce à des activités éducatives et sportives. La Foundation for Global Sports Development va continuer à soutenir des programmes pour les jeunes du monde entier encourageant l'esprit sportif, l'éducation, le fair-play et l'éthique.

### État financier récapitulatif pour l'exercice en cours

	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
<b>Recettes</b> .....	
Subventions d'autres ONG .....	30 000 000
Autres recettes .....	20 000
<b>Montant total des recettes</b> .....	<b>30 020 000</b>
<b>Dépenses</b> .....	
Administration .....	90 000
Projets .....	1 400 000
<b>Montant total des dépenses</b> .....	<b>1 490 000</b>

### 3. Globethics.net Foundation

**Adresse du siège permanent :** 150 route de Ferney  
1211 Genève 2, Suisse

**Date d'enregistrement  
ou de constitution :** 1<sup>er</sup> mars 2005

**Composition :** Organisation internationale qui compte parmi ses  
membres 25 000 particuliers et 6 organisations

#### **Buts et activités de l'organisation et contribution prévue aux travaux du Conseil**

Globethics.net est un réseau mondial sur l'éthique établi à Genève, appuyé par un conseil international composé de personnalités éminentes et soutenant des programmes régionaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le réseau offre une plate-forme numérique de dialogue, de réflexion et d'action en matière d'éthique. Il dispose d'un outil essentiel : son site Internet, [www.globethics.net](http://www.globethics.net).

L'objectif de Globethics.net est d'assurer que les personnes du monde entier aient accès aux informations nécessaires pour réfléchir et agir sur des questions d'éthique et puissent en débattre avec d'autres participants venus eux aussi des quatre coins du monde.

En mai 2011, plus de 25 000 participants originaires de 211 pays et territoires s'étaient déjà inscrits sur Globethics.net pour utiliser la bibliothèque numérique, entre autres services.

Globethics.net entend contribuer aux travaux du Conseil dans les domaines suivants :

a) Participation : participer à certaines commissions techniques du Conseil, dont celles concernant le développement durable, la condition de la femme et la science et la technique au service du développement, par l'intermédiaire de membres du personnel du siège de Globethics.net à Genève ou d'experts issus de son réseau mondial invités à participer en son nom;

b) Information : informer, grâce au site Web de Globethics.net et à sa lettre d'information, des nouveautés, événements, rapports et documents ainsi que des conclusions des réunions du Conseil;

c) Recherche : favoriser des projets de recherche spécifiques pour aborder, du point de vue de l'éthique, les questions relevant du Conseil;

d) Réseaux : Globethics.net souhaite étendre son réseau à celui du Conseil grâce à des activités d'échange d'informations et à des projets communs.

### État financier récapitulatif pour l'exercice en cours

	<i>Montant en monnaie nationale</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
<b>Recettes</b>		
Contributions de membres	23 000	25 275
Fonds reçus du secteur privé	50 000	54 945
Revenus provenant de l'exécution de contrats	185 027	203 326
Autres recettes	792 111	870 453
<b>Montant total des recettes</b>	<b>1 050 138</b>	<b>1 153 999</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration	275 996	303 292
Projets	705 448	775 217
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>981 444</b>	<b>1 078 510</b>

## 4. Islands First

**Adresse du siège permanent :** 380 Lexington Avenue, 17th Floor  
New York, New York 10168  
États-Unis d'Amérique

**Date d'enregistrement  
ou de constitution :** 21 juin 2007

**Composition :** Organisation nationale ne comptant parmi ses membres ni particulier ni organisation

## Buts et activités de l'organisation et contribution prévue aux travaux du Conseil

Islands First aide les îles du Pacifique à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à répondre aux nombreux dangers qui menacent l'équilibre des écosystèmes marins, comme les changements climatiques, l'acidification des océans, la pollution marine et la destruction des récifs coralliens.

L'organisation contribue d'ores et déjà aux travaux du Conseil économique et social en renforçant les capacités des petits États insulaires en développement du Pacifique, qui comptent parmi les pays les plus vulnérables à la fois en matière d'économie et d'environnement, pour les aider à s'impliquer plus efficacement dans les réunions du Conseil et de ses organes subsidiaires.

Islands First n'a aucun programme spécifiquement conçu pour le Conseil, mais soutient en revanche les intérêts des îles du Pacifique concernant notamment les questions relatives au développement durable, aux océans et à la pêche et aux changements climatiques.

## État financier récapitulatif pour l'exercice en cours

	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
<b>Recettes</b> .....	
Fonds reçus du secteur privé .....	139 647
Subventions d'autres ONG .....	24 083
<b>Montant total des recettes</b> .....	<b>163 730</b>
<b>Dépenses</b> .....	
Projets .....	82 856
<b>Montant total des dépenses</b> .....	<b>82 856</b>

## 5. Khmers Kampuchea-Krom Federation

**Adresse du siège permanent :** 3321 Rowe Street  
Camden, New Jersey 08105  
États-Unis d'Amérique

**Date d'enregistrement  
ou de constitution :** 23 mai 2000

**Composition :** Organisation internationale qui compte parmi ses membres 2 100 particuliers et aucune organisation

## Buts et activités de l'organisation et contribution prévue aux travaux du Conseil

La Khmers Kampuchea-Krom Federation a pour objectif d'obtenir, grâce à l'application de mesures pacifiques et du droit international, la liberté, la justice et le droit à l'autodétermination des peuples autochtones Khmer-Krom, qui vivent sous le joug du Gouvernement vietnamien dans la région de Kampuchea-Krom, (sud du Viet Nam et delta du Mékong).

La Fédération entend contribuer aux travaux du Conseil en continuant d'assister aux diverses réunions portant sur les conditions économiques et sociales des peuples qui vivent dans le delta du Mékong.

Au fil des années, elle a principalement participé à l'Instance permanente sur les questions autochtones. Elle suit scrupuleusement les comptes rendus et recommandations issus des deux semaines de réunions et qui sont transmis au Conseil économique et social. La Fédération compte contribuer aux programmes et aux projets des différents organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui participent aux sessions annuelles.

Elle continuera de mesurer les résultats de ses activités conformément aux normes des Nations Unies relatives aux droits de l'homme et aux objectifs du Millénaire pour le développement.

## État financier récapitulatif pour l'exercice en cours

	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
<b>Recettes</b> .....	
Contributions de membres .....	104 000
<b>Montant total des recettes</b> .....	<b>104 000</b>
<b>Dépenses</b> .....	
Administration .....	17 000
Projets .....	81 100
Autres dépenses .....	5 900
<b>Montant total des dépenses</b> .....	<b>104 000</b>

## 6. Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres

**Adresse du siège permanent :** Rua Luciano Cordeiro, n° 24, 6°A 1150-215  
Lisbonne (Portugal)

**Date d'enregistrement  
ou de constitution :** 12 novembre 2004

**Composition :** Organisation nationale comptant 2 membres  
individuels et 8 organisations affiliées

## Buts et activités de l'organisation et contribution prévue aux travaux du Conseil

Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulher est une organisation non gouvernementale sociale, culturelle et humaniste, indépendante des partis politiques, des institutions religieuses ou des structures gouvernementales, et dont les membres sont des organisations non gouvernementales œuvrant en faveur des droits des femmes. Créée le 12 novembre 2004, elle a pour objectif principal de renforcer la coopération aux fins d'une réflexion et d'une action collectives visant à promouvoir les droits des femmes et la parité des sexes par différents moyens (recherche, action de persuasion, diffusion d'informations, activités de sensibilisation, formation, etc.).

L'organisation entend contribuer aux travaux du Conseil économique et social. Elle coiffe toutes les organisations portugaises qui militent en faveur de la parité des sexes et des droits des femmes. À ce titre, il lui est indispensable de suivre les documents et travaux de l'Organisation des Nations Unies pour pouvoir articuler des positions qui défendent les décisions prises par l'ONU en matière de droits de l'homme et d'égalité entre hommes et femmes et assurer leur application.

L'une des principales activités que mène l'organisation consiste à exercer des pressions sur les responsables politiques pour que le problème de la parité des sexes et celui des droits fondamentaux des femmes figurent à l'ordre du jour au Portugal. Si, d'un côté, l'organisation est mieux à même de s'acquitter de cette tâche lorsqu'elle a une vue d'ensemble de l'action menée par l'ONU et par d'autres instances internationales dans ce domaine, elle dispose aussi d'informations et d'un savoir-faire relatifs au Portugal qui lui permettent parfois de présenter des points de vue qui s'écartent des positions officielles portugaises, comme elle l'a fait dans le rapport parallèle sur le Portugal qu'elle a soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à sa quarante-deuxième session,

L'organisation apporte une contribution active à la vie politique ainsi qu'aux efforts visant à assurer l'application des documents des Nations Unies au Portugal. Aussi entend-t-elle faire office de centre de coordination des activités en faveur des droits fondamentaux des femmes et de la parité des sexes au Portugal. En outre, elle informe la population, par l'intermédiaire des médias et en tirant parti de son savoir-faire, de ses réseaux internationaux et de son centre de ressources.

## État financier récapitulatif pour l'exercice en cours

	<i>Montant en monnaie locale</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
<b>Recettes</b>		
Contributions de membres	450	633
Autres recettes	700	986
<b>Montant total des recettes</b>	<b>1 150</b>	<b>1 619</b>

	<i>Montant en monnaie locale</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
<b>Dépenses</b>		
Projets	2 000	2 817
Autres dépenses	1 090	1 535
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>3 090</b>	<b>4 352</b>

## 7. Stichting Global Reporting Initiative

**Adresse du siège permanent :** Weesperstraat, 95  
1018 VN – Amsterdam  
Pays-Bas

**Date d'enregistrement  
ou de constitution :** 28 juillet 2002

**Composition :** Organisation internationale sans membres  
individuels et comptant 602 organisations affiliées

### **Buts et activités de l'organisation et contribution prévue aux travaux du Conseil**

La Stichting Global Reporting Initiative a :

- Une vision, celle d'une économie mondiale durable où les organisations gèrent de manière responsable les résultats et l'impact de leur action, dans les domaines économique, environnemental et social ainsi qu'en matière de gouvernance, et en rendent compte en toute transparence;
- Une mission, à savoir faire de l'établissement de rapports sur la durabilité une pratique courante en fournissant des lignes directrices et un appui aux organisations.

L'organisation a été créée en avril 2002, à l'Organisation des Nations Unies, avec le soutien de l'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, qui, à l'époque, avait déclaré ceci : « En offrant un nouveau cadre au reporting des entreprises, la Global Reporting Initiative constitue une contribution unique en favorisant la transparence et la responsabilité des activités entrepreneuriales au-delà des questions financières ».

La Global Reporting Initiative, organisation s'appuyant sur un réseau qui a mis en place le cadre pour l'établissement de rapports sur la durabilité le plus largement utilisé du monde, entend contribuer aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, grâce aux compétences et aux connaissances qu'elle a acquises dans les domaines de la responsabilité sociale des entreprises et du développement durable.

Sa vision est celle d'une économie mondiale durable où les organisations gèreraient de manière responsable les résultats et l'impact de leur action dans les domaines économique, environnemental et social ainsi qu'en matière de gouvernance.

Forte de la mission qui lui a été confiée (faire de l'établissement de rapports sur la durabilité une pratique courante en offrant des conseils et un appui aux organisations), la Global Reporting Initiative apporte une contribution aux activités du Conseil économique et social en élaborant des directives à l'intention de toutes les organisations qui, conformément au cadre qu'elle a défini pour l'établissement de rapports sur la durabilité, aspirent à rendre plus transparents les impacts économiques, environnementaux et sociaux de leurs activités et à contribuer ainsi à un développement mondial durable.

L'Initiative et son réseau mondial de parties prenantes réparties dans le monde entier avec des antennes locales, appelées points focaux, situées en Australie, au Brésil, en Chine, aux États-Unis et en Inde, ainsi que, depuis la fin de 2011, en Afrique du Sud) entend œuvrer, de concert avec le Conseil économique et social et tous les organismes du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs ci-après :

- Faciliter la mise en place d'un cadre international pour l'établissement de rapports sur la durabilité aux fins de la réalisation du développement durable;
- Contribuer aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20 ) en 2012 et au-delà;
- Rendre plus transparent l'impact des organisations sur l'environnement, la société et la gouvernance.

Renforcer les capacités grâce à la formation et à la mise en commun des connaissances en matière de durabilité dans toutes les régions géographiques où opère l'ONU, et en particulier dans les pays en développement.

## État financier récapitulatif pour l'exercice en cours

	<i>Montant en monnaie locale</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
<b>Recettes</b>		
Cotisations	1 051 361	1 480 790
Subventions de gouvernement	1 148 203	1 617 187
Fonds reçus du secteur privé	3 794 094	5 343 794
<b>Montant total des recettes</b>	<b>5 993 658</b>	<b>8 441 771</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration	218 505	307 754
Projets	2 333 160	3 286 141
Autres dépenses	3 239 651	4 562 889
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>5 791 316</b>	<b>8 156 784</b>

## **8. Stichting Justitia et Pax Nederland (Justice et Paix-Pays-Bas)**

**Adresse du siège permanent :** Lutherse Burgwal 10  
B.P.16334  
NL-2500 BH, La Haye  
(Pays-Bas)

**Date d'enregistrement  
ou de constitution :** 13 février 1973

**Composition :** Organisation nationale comptant 1 700 membres  
individuels et 11 organisations affiliées

### **Buts et activités de l'organisation et contribution prévue aux travaux du Conseil**

Les objectifs poursuivis par l'organisation pour la période 2011-2015 sont les suivants :

- Sensibiliser l'ensemble des parties concernées aux problèmes d'accès à la justice et prendre les mesures nécessaires pour éliminer ces obstacles;
- Veiller, en coopération avec les organisations partenaires, à ce que :
  - Les parties concernées soient dûment informées de leurs droits;
  - Chaque citoyen respecte les droits d'autrui;
  - Les institutions publiques préservent les principes de la primauté du droit et de l'universalité des droits de l'homme, à tous les niveaux et pour tous, et ce faisant, respectent les travaux des défenseurs des droits de l'homme;
  - Renforcer les moyens dont disposent les organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile ainsi que les groupes et institutions confessionnels de sorte qu'ils puissent assurer la médiation entre les détenteurs de droits et les autorités gouvernementales pour ce qui a trait à l'accès à la justice.

Justice et Paix-Pays-Bas vise à doter les organisations et organismes susmentionnés des moyens nécessaires pour :

- Permettre aux détenteurs de droits, notamment les femmes et les minorités, de faire entendre leur voix et de faire valoir leurs droits;
- Assurer la participation de tous les citoyens, sur un pied d'égalité, à la société;
- S'assurer que les organismes publics obéissent aux principes de l'état de droit et si tel n'est pas le cas, les mettre au défi de le faire;
- Sensibiliser les communautés locales, la société civile et la communauté internationale au problème de l'accès à la justice;
- Renforcer, par des approches aussi bien formelles (y compris juridiques) qu'informelles, la protection des droits des personnes en faveur desquelles elle

agit, et de l'action qu'elle mène en tant qu'organisme défenseur des droits de l'homme.

Aussi, pour atteindre tous ces objectifs d'ici à 2015, l'organisation devra-t-elle :

- S'employer activement à aider les organismes partenaires à faciliter l'accès à la justice et, à cette fin, aboutir à des accords concernant les rôles qui conviennent le mieux à chacune des deux parties;
- Mettre au point, améliorer et diffuser des méthodes et des moyens qui permettent à la population, notamment les femmes, les minorités, les migrants et les victimes de violations des droits de l'homme dans les zones de conflits, d'avoir accès à la justice;
- Encourager la coopération entre les organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile et les groupes et institutions confessionnels de différents pays ainsi qu'entre les différents secteurs de la société civile et les secteurs public et privé, aux niveaux local, régional et international;
- Inciter les organisations du Sud comme du Nord à mener, à l'échelle tant régionale que nationale et internationale, des actions conjointes visant à faciliter l'accès à la justice et à renforcer la participation des citoyens à la vie sociale et politique;
- Promouvoir des initiatives propres à préserver les travaux des défenseurs des droits de l'homme et à assurer une protection internationale à ces derniers.

Les travaux que mènera l'organisation durant la période 2011- 2015 porteront essentiellement sur les deux thèmes suivants :

a) Justice et réconciliation dans les zones de conflit :

Certaines zones de conflit, comme le Burundi, le Congo, la République centrafricaine et le Soudan, sont dépourvues de systèmes de gouvernance démocratiques et d'infrastructures opérationnelles. Les structures sociales ont été irrémédiablement détruites. Les structures juridiques ne fonctionnent pas et l'impunité renforce le sentiment d'insécurité. La corruption, la violence et les violations des droits de l'homme sont des maux très largement répandus. Il est pratiquement impossible aux défenseurs des droits de l'homme de faire leur travail. Cette situation rend les femmes particulièrement vulnérables et les expose souvent à des violences sexuelles;

b) Accès, sur un pied d'égalité, à la justice, dans les pays qui sont régis par le principe de la primauté du droit :

La Géorgie, l'Inde, l'Indonésie et le Pakistan sont des États qui sont régis par le principe de la primauté du droit. Ceci veut dire que leurs autorités, leurs institutions et leurs habitants sont tenus de se conformer aux normes et aux lois qui régissent l'état de droit et qu'il est possible de s'assurer que cette obligation est dûment respectée. La société civile est organisée et met l'accent, entre autres aspects, sur l'accès à la justice. Néanmoins, dans les pays susmentionnés, les situations de conflit mettent invariablement à mal le principe de la primauté du droit, ce qui conduit souvent à la discrimination, à l'impunité, ainsi qu'à l'exclusion et à l'oppression de certains groupes et de certaines minorités.

Justice et Paix-Pays-Bas est une organisation internationale de défense des droits de l'homme. Elle est officiellement enregistrée en qualité d'organisation non gouvernementale auprès de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de la Cour pénale internationale. Elle agit souvent en coulisses, par exemple en prenant les dispositions nécessaires pour que certains de ses partenaires puissent participer à des réunions internationales afin d'y témoigner sur des violations des droits de l'homme et d'y plaider en faveur d'une amélioration de la situation. Elle entend contribuer aux travaux du Conseil économique et social.

Aux niveaux national et international, l'organisation coopère étroitement avec d'autres organisations catholiques comme Cordaid, Caritas internationalis, Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE) et Franciscans International ainsi qu'avec des organisations protestantes telles que l'Organisation interéglises de coopération au développement (ICCO), le Conseil des Églises des Pays-Bas et le Conseil œcuménique des Églises. Elle a lancé, en coopération avec ces organisations, des initiatives communes portant non seulement sur la question des Dalits, l'indépendance du Timor-Leste et les violences sexistes, mais aussi sur les droits de l'homme aux Pays-Bas, dont la question des demandeurs d'asile et celles des migrants en situation irrégulière.

L'organisation unira ses efforts à ceux des organisations de défense des droits de l'homme des pays concernés qui participent activement aux sessions du Conseil des droits de l'homme; du Comité des droits de l'homme; du Comité des droits économiques, sociaux et culturels; du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale; du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

Pour 2011, Justice et Paix-Pays-Bas avait prévu de s'attaquer au problème des pasteurs (éleveurs nomades) à la douzième session de l'examen périodique universel. La situation des droits de l'homme en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie devait être examinée en octobre 2011. Dans ces deux pays, les organisations locales de défense des droits de l'homme ont établi, avec le concours de Justice et Paix-Pays-Bas, des rapports d'organisations non gouvernementales qu'elles ont ensuite présentés. Ces documents, de même que les rapports de pays, seront étudiés lors de l'examen périodique universel susmentionné. Notre organisation accompagnera et appuiera deux délégations de représentants d'États où vivent des éleveurs nomades, qui contribueront aux sessions et participeront au processus d'examen périodique universel consacré à leur pays.

Justice et Paix-Pays-Bas prévoyait, en collaboration avec des organisations locales et d'autres organisations de défense des droits de l'homme, de contribuer à l'établissement de deux rapports consacrés à l'Éthiopie, dont le premier devait être soumis au Comité des droits de l'homme en juillet 2011 et le second au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, en décembre 2011, en rédigeant un rapport d'organisations non gouvernementales sur la situation actuelle des droits de l'homme en Éthiopie.

S'agissant de l'établissement de rapports d'organisations non gouvernementales, l'organisation prévoit également, de contribuer, avec le concours de partenaires locaux, aux séances des sessions futures du Comité chargé des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social qui porteront sur la Bosnie-Herzégovine et la République-Unie de Tanzanie.

Pour ce qui concerne le Soudan, l'organisation prévoyait en juin 2011 de travailler avec des organisations locales sur la situation des droits de l'homme dans ce pays et d'organiser, à Genève, des réunions entre des représentants de la société civile soudanaise et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, dont l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan. L'organisation comptait en outre être présente à la dix-huitième réunion annuelle des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme devant se tenir en juillet 2011.

À la douzième session de l'examen périodique universel, Justice et Paix-Pays-bas organisera une manifestation parallèle durant laquelle des défenseurs des droits de l'homme venus de la République démocratique du Congo seront invités à présenter les enseignements qu'ils ont tirés de l'examen périodique universel et de son suivi, puis à en débattre. À la soixante-dix-neuvième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, l'organisation contribuera également, avec le concours de partenaires locaux, à l'établissement d'un rapport d'organisations non gouvernementales sur la Géorgie.

Des activités similaires sont prévues pour la période 2012-2015.

### État financier récapitulatif pour l'exercice en cours

	<i>Montant en monnaie locale</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
<b>Recettes</b>		
Subventions de gouvernement	103 954	138 605
Fonds reçus d'autres organisations non gouvernementales	1 010 072	1 346 762
Autres recettes	227 065	302 753
<b>Montant total des recettes</b>	<b>1 341 091</b>	<b>1 788 120</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration	179 680	239 573
Projets	1 161 411	1 548 548
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>1 341 091</b>	<b>1 788 121</b>

## 9. Un Ponte Per...

**Adresse du siège permanent :** Piazza Vittorio Emanuele II  
132-00185 Rome, Italie

**Date d'enregistrement  
ou de constitution :** 21 février 1991

**Composition :** Organisation nationale comptant 410 membres  
individuels et 50 organisations affiliées

## **Buts et activités de l'organisation et contribution prévue aux travaux du Conseil**

Un Ponte Per... (« Un pont pour ») est une association de bénévoles qui a été créée en 1991 pour promouvoir la solidarité avec la population iraquienne frappée par la guerre, au moment où le bombardement de l'Iraq a laissé la place à l'embargo international.

Depuis, Un Ponte Per... coopère étroitement avec des associations locales pour prévenir les conflits, en particulier au Proche-Orient et en Serbie, au moyen de campagnes de sensibilisation et de programmes d'échanges culturels et de coopération internationale.

Considérant que la guerre n'est pas une solution aux conflits internationaux, l'organisation œuvre pour la paix et la solidarité entre les peuples en faisant dialoguer les cultures, les langues, les religions et les traditions en vue de promouvoir l'égalité et la coexistence pacifique. Elle est convaincue que les initiatives solidaires prises pour aider les populations qui souffrent de la guerre sont indissociables d'une action politique visant à agir sur la cause des conflits.

L'organisation fait partie du mouvement pour la paix italien et s'inscrit dans la mouvance du Forum social mondial.

Les activités menées en Italie reposent essentiellement sur les épaules des bénévoles et des membres de l'organisation, dont le financement est assuré par des campagnes de collecte de fonds, des subventions et des dons privés.

Initialement baptisée « Un pont pour Bagdad », l'organisation est présente en Iraq depuis 1991. Dans un premier temps, elle y a conduit des interventions d'urgence, des initiatives de soins de santé, des programmes éducatifs et d'autres projets de sauvegarde du patrimoine culturel, d'appui à la société civile et de défense des droits de l'homme, avec un intérêt particulier pour les détenus. Depuis 2005, elle est également présente en Jordanie où elle prête assistance aux réfugiés irakiens et coopère avec des organisations de défense des droits de la femme.

Lancée en 1990, pendant la guerre des Balkans, l'opération « Un pont pour Belgrade » a permis de mettre sur pied des centres de soins, d'envoyer des médicaments et de venir en aide à plus de 10 000 réfugiés. Aujourd'hui, cet engagement se poursuit sous la forme d'un appui à distance, de jumelages et de campagnes d'information. Au fil des ans, les liens ont été resserrés avec les Serbes du Kosovo, qui ont bénéficié d'une aide à distance et de programmes d'accueil d'enfants.

L'opération « Un pont pour Chatila » a pour but d'améliorer la situation dramatique des réfugiés palestiniens au Liban, qui sont toujours privés de leurs droits inhérents à la citoyenneté. Les principaux domaines d'intervention sont l'appui à distance, les projets sanitaires et sociaux et la formation professionnelle. Après la guerre de 2006, pour répondre à l'urgence humanitaire, l'organisation a lancé des projets ayant comme objectif le droit à l'éducation dans les régions les plus pauvres du pays.

En Turquie, l'organisation soutient la minorité kurde et les forces démocratiques dans le cadre de sa campagne « Un pont pour Diyarbakir », qui vise à créer les conditions de la réconciliation des différentes composantes de la société civile.

L'organisation est présente en Palestine, où ses bénévoles participent à des actions d'interposition non violentes et à des campagnes de sensibilisation contre le blocus de Gaza et pour les droits des Palestiniens.

En Italie, elle s'emploie toujours à jeter de nouveaux ponts pour la paix vers le Proche-Orient et les Balkans en menant des campagnes de sensibilisation et d'information, en exécutant des programmes éducatifs dans les écoles, en organisant des manifestations culturelles, en protégeant les réfugiés et en mettant en place des échanges de jeunes et des visites sur le terrain.

En ce qui concerne la façon dont elle entend contribuer aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, l'Organisation compte – si elle admise au bénéfice du statut consultatif – participer aux réunions consacrées à l'examen périodique universel portant sur les pays dans lesquels elle est active, y compris l'Italie.

Elle envisage également de faciliter la participation de petites ONG des pays où elle est présente à ces réunions et aux conférences internationales des Nations Unies pertinentes.

Elle entend aussi participer chaque fois qu'elle le pourra aux réunions de la Commission de la condition de la femme et de la Commission du développement social.

### État financier récapitulatif pour l'exercice en cours

	<i>Montant en monnaie nationale</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
<b>Recettes</b>		
Contributions de membres	13 604	18 894
Subventions de gouvernements	459 486	638 176
Subventions d'organisations internationales	461 423	640 866
Fonds reçus du secteur privé	291 791	405 265
Autres recettes	331 016	459 745
<b>Montant total des recettes</b>	<b>1 557 320</b>	<b>2 162 946</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration	306 986	426 370
Projets	1 283 342	1 782 420
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>1 590 328</b>	<b>2 208 790</b>

## 10. Women and Children First UK

<b>Adresse du siège permanent :</b>	United House, North Road Londres N7 9DP Royaume-Uni
<b>Date d'enregistrement ou de constitution :</b>	27 janvier 2000
<b>Composition :</b>	Organisation internationale n'ayant ni membres individuels, ni organisations affiliées

### **Buts et activités de l'organisation et contribution prévue aux travaux du Conseil**

Women and Children First UK est une organisation de développement international qui a été créée au Royaume-Uni en 2000 pour lutter contre le niveau intolérable de mortalité et de morbidité maternelles et néonatales parmi les populations pauvres du monde en développement. Elle a lancé depuis lors des programmes de pays en partenariat avec les organismes de développements locaux et nationaux et les pouvoirs publics du Bangladesh, de l'Inde, du Malawi et du Népal. Elle a aussi mis sur pied des partenariats en Éthiopie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

L'idéal de l'organisation est un monde juste dans lequel toutes les femmes comprennent et exercent leur droit à la santé et jouissent, ainsi que leurs bébés, du plus grand bien-être.

Women and Children First UK a pour mission d'améliorer la santé et le bien-être des femmes, des filles et, plus généralement, des enfants de milieux pauvres et marginalisés, en privilégiant les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 28 jours.

Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

- Trouver les fonds nécessaires pour aider les partenaires du Sud à conduire des programmes d'activité donnant aux femmes, aux filles et à leur entourage les moyens de revendiquer des services de santé locaux et d'y recourir;
- Accroître l'ampleur et l'impact de ses activités et démontrer les meilleures pratiques;
- Œuvrer aux plans local et international en faveur de politiques et de financements solides qui permettent d'offrir des soins de santé de qualité, accessibles et abordables à l'ensemble des femmes, des filles et des nouveaux-nés;
- Mettre une assistance technique de qualité au service de la réalisation des objectifs de ses programmes et de ses campagnes de sensibilisation.

L'organisation défend notamment les principes suivants : les partenaires du Sud doivent diriger l'exécution des programmes internationaux, les programmes internationaux doivent être axés sur le respect des droits et faire fond sur des travaux de recherche et des éléments concrets, l'équité au sein des partenariats,

l'accès équitable à l'information et aux services sanitaires, la transparence la responsabilisation, l'utilisation optimale des ressources et l'éthique financière.

L'organisation pense avoir beaucoup à apporter aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, qu'elle peut faire bénéficier de son savoir, de son expertise et des avantages de son réseau. Elle pense aussi que les enseignements tirés de son expérience sur le terrain pourront guider ses interventions devant l'Assemblée générale, la Commission de la population et du développement et la Commission de la condition de la femme, selon le cas.

Women and Children First UK est une ONG de premier plan au Royaume-Uni, dont l'action porte sur la santé procréative et maternelle et la santé des enfants et des nouveau-nés. Du fait de son étroite collaboration avec un institut de recherche universitaire (l'Institute of Child Health du University College London), ses programmes internationaux sont éclairés par la recherche de pointe dans ce domaine. Elle entretient également des relations de travail privilégiées avec, par exemple, les associations professionnelles de gynécologues-obstétriciens et de sages-femmes (Royal College of Obstetricians and Gynaecologists et Royal College of Midwives), ce qui l'aide à assurer la validité clinique de ses programmes. Ses relations avec le milieu universitaire, les associations professionnelles et ses partenaires du Sud la guident dans ses interventions et ses campagnes et garantissent que ses analyses et le message qu'elle fait passer sont utiles et reposent sur des faits.

Au Royaume-Uni, l'organisation s'emploie activement à vérifier que le Ministère du développement international respecte ses engagements pour la santé procréative et maternelle et la santé des enfants et des nouveau-nés. Avec d'autres, elle bataille pour que le Gouvernement rende des comptes à ce sujet. Dans cet ordre d'idée, il importe que le Gouvernement tienne les engagements financiers et autres qu'ils a pris vis-à-vis des organismes des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement qui, comme l'a de nouveau confirmé un rapport récent, risquent plus que les autres de ne pas être atteints.

Ces dernières années, l'organisation a participé – activement – à plusieurs consultations très remarquées qui ont débouché sur l'élaboration de politiques et de stratégies importantes telles que la Stratégie mondiale des Nations Unies pour la santé des femmes et des enfants mise au point avec la participation de représentants de la société civile; le Cadre de résultats en matière de santé procréative et maternelle et de santé des enfants et des nouveau-nés du Ministère britannique du développement (2010); l'enquête de la Commission parlementaire chargée de contrôler les travaux de ce dernier sur le programme qu'il a mené en Inde (2010); le Livre blanc du Gouvernement britannique sur le développement international (2009); l'enquête de la Commission parlementaire chargée de contrôler les travaux du Ministère du développement international sur le programme mené par celui-ci au Bangladesh (2009); et le rapport sur la morbidité maternelle du Groupe parlementaire multipartite sur la population, le développement et la santé procréative (2008).

Si elle était dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'organisation pourrait peser davantage sur les débats de haut niveau. Elle pourrait aussi, par exemple, mieux suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale des Nations Unies pour la santé des femmes et des enfants. En étant habilitée à participer à des réunions comme les sommets annuels des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement, l'organisation pourrait

faire partager la masse de connaissances qu'elle a accumulée en ce qui concerne les moyens efficaces de réduire la mortalité maternelle et néonatale.

### État financier récapitulatif pour l'exercice en cours

	<i>Montant en monnaie nationale</i>	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
<b>Recettes</b>		
Subventions d'organisations internationales	505 861	829 280
Autres recettes	58 528	95 947
<b>Montant total des recettes</b>	<b>564 389</b>	<b>925 227</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration	18 455	30 254
Projets	545 014	893 466
Autres dépenses	2 209	3 621
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>565 678</b>	<b>927 341</b>